

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 08 AVRIL 2025

Sur convocation régulière du Maire, le conseil municipal de SUAUX s'est réuni le huit avril deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures trente, salle de la mairie, sous la présidence de M. Olivier PÉRINET, Maire.

Nombre de conseillers municipaux : En exercice : 11 Présents : 8 Votants : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2025 (délai de 12 jours dû à la M57 : CGCT L.5217-10-4)

Étaient présents : Mmes CUSSAGUET, DECLUDT, DUQUERROIR, RONDEAU, SAUTEREAU  
MM. DUMAS, LÉGER, PÉRINET

Absences : M. CINIÉ ayant donné pouvoir à Mme CUSSAGUET, M. LÉPINOIS ayant donné pouvoir au Maire, M. ROCHEREAU

Secrétaire de séance : Mme DUQUERROIR

Le quorum étant atteint (11 conseillers en exercice, au moins 6 membres doivent être physiquement présents pour délibérer valablement), la séance peut commencer.

M. le Maire propose au Conseil d'ajouter deux points mineurs à l'ordre du jour :

✚ Baptême de la place de la salle polyvalente « Place Ambroise Croizat »

✚ Modification du projet d'acquisition de parcelles de bois/prés par la Commune en section E

Le conseil ACCEPTE cette modification à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### 1° - Lecture et approbation du procès-verbal de la précédente réunion

Le précédent compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés à cette séance.

### 2° - Compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil

M. le Maire informe le Conseil des décisions qu'il a prises depuis le dernier conseil en application des délégations que le Conseil lui a données par la délibération N°2020-06-23/5 du 23 juin 2020 complétée par celle n°2023-04-04/4 du 04 avril 2023 :

1) Aucune

### 3° - Votes des Comptes Financier Unique CFU (Trésorerie) et Administratif (Maire) 2024

M. le Maire présente en séance les documents (situation fiscale de la Commune, note de présentation du compte administratif, historique détaillé des mandats de recette et de dépenses et compte financier unique CFU) qui ont été envoyés avec le mail de convocation et détaillant les comptes administratifs 2023 et 2024 détaillé avec le dépensé/recetté réel associé article par article et donne lecture en séance du CFU 2023 réalisé par notre Trésorier dont les résultats synthétiques sont les suivants (exercice 2024 en M57D et 2023 en M57A) :

12300 - SUAUX

Exercice 2024

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES		I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)		E
POSTES	Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS DE FONCTIONNEMENT</b>		
<b>PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)</b>		
Dotations de l'état	130,38	116,02
Participations	0,21	0,82
Compensations, autres attributions et autres participations	11,40	33,71
Dons et legs	0,04	0,20
Impôts et taxes	173,74	207,60
<b>PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE</b>		
Ventes de biens ou prestations de services	17,06	15,87
Autres produits de gestion	55,47	49,41
<b>AUTRES PRODUITS</b>		
<b>TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)</b>	<b>388,30</b>	<b>423,63</b>
<b>CHARGES DE FONCTIONNEMENT</b>		
Achats et charges externes	94,32	94,23
Charges de personnel	97,24	95,79
Indemnités des élus (et membres du CESR)	23,28	22,99
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	0,29	0,22
Impôts et taxes	4,78	6,19
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	1,20	1,22
<b>TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)</b>	<b>221,11</b>	<b>220,65</b>
<b>CHARGES D'INTERVENTION</b>		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	20,84	15,60
Autres charges	13,66	5,68
<b>TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)</b>	<b>34,50</b>	<b>21,28</b>
<b>PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)</b>	<b>132,69</b>	<b>181,70</b>
<b>TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)</b>	<b>0,23</b>	<b>0,01</b>
<b>TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)</b>	<b>4,77</b>	<b>0,24</b>
<b>PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)</b>	<b>-4,54</b>	<b>-0,24</b>
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)</b>	<b>128,15</b>	<b>181,46</b>

M. le Maire informe le Conseil que le bilan 2024 fait apparaître cette année un excédent reporté (appelé aussi résultat net « ligne 002 ») de 677.778 €, soit 8.438 € de plus par rapport à l'exercice 2023 notamment en raison des investissements importants réalisés en 2024 (double-vitrage salle polyvalente, allées cimetières, rénovation des voiries...). On continue donc les bons résultats depuis 2012 en ayant atteint les ratios des autres communes de notre strate, ce qui va permettre de poursuivre nos investissements.

Les restes à réaliser en fin d'exercice sont les suivants (à noter que le tableau suivant présente, dans sa colonne "Intitulé, toutes les dépenses engagées au nom de la Commune, les recettes attribuées même sur des opérations non-budgétées et non pas uniquement les "restes à réaliser" comptables non-nuls) :

COMMUNE DE SUAUX  
\*\*\*  
Restes à réaliser en INVESTISSEMENTS au 31/12/2024  
\*\*\*

DÉPENSES						
Opération	Article	Intitulé / Objet	N° d'inventaire	Fournisseur	Pièce justificative	Sous-total
284	2188	Travaux électricité Salle Polyvalente	2017/03	EIRL MACH Mathieu	Devis D-20240000045 signé le 17/07/2024	1 230,00 €
309	21318	Travaux salle de bain logements 1 et 2 du Château	2010/1000/221	CARREAUX MAT	Devis S2110-00132 signé le 23/10/2024	5 294,51 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>						<b>6 525,11 €</b>

RECETTES						
Chapitre	Article	Intitulé	Objet	Fournisseur	Pièce justificative	Sous-total
<b>TOTAL RECETTES</b>						<b>0,00 €</b>

Puis il présente le Compte Administratif dont les résultats sont les suivants :

	RÉSULTAT CA 2023	VIREMENT À LA SECT. DE FCT.	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2024	RESTES À RÉALISER 2024	SOLDE DES RESTES À RÉALISER	CHIFFRES À PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DU RÉSULTAT
INVEST.	- 75 592,91 €		- 37 597,39 €	6 525,11 €	6 525,11 €	119 715,41 €
FONCT.	746 873,22 €	77 532,41 €	128 153,12 €	- €		797 493,93 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement) et conformément à la loi, la présidence de la séance est alors transférée à la doyenne du Conseil, Mme SAUTEREAU, qui, une fois le Maire sorti de la salle, fait procéder aux délibérations puis au vote du Compte Financier Unique (CFU), du compte Administratif de la Commune et de l'affectation du résultat 2024.

Après délibérations, le Conseil (hors Maire), après délibérations, à l'unanimité des membres présents ou représentés (hors Maire) soit 8 voix POUR, 0 ABSTENTION et 0 CONTRE, DÉCIDE :

- ✚ d'adopter le compte financier unique CFU et le compte administratif 2024 tels que présentés par le Maire,
- ✚ d'affecter le résultat 2024 comme suit :

<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2024</b>	797 493,93 €
<b>Affectation obligatoire :</b>	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	119 715,41 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b>	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	- €
Excédent de fonctionnement à reporter	677 778,52 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	677 778,52 €
Report positif 001 investissement	
Total affecté au c/ 1068 :	119 715,41 €
<b>DÉFICIT GLOBAL CUMULÉ AU 31/12/2024</b>	
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	-113 190,30 €

Pour information excédent/déficit d'investissement à reprendre au BP 2025 ligne 001 : -113-190,30 €

#### 4° - Vote des taux d'imposition 2025 (TFPB, TFPNB, CFE)

M. le Maire rappelle que depuis l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par les communes, mais par l'État. En contrepartie, le taux TFPB du département (22,89 %) est transféré aux communes. **Ce changement est sans incidence pour le contribuable.**

Il précise que notre rigueur et maîtrise budgétaire depuis plus de 17 ans et les recettes attendues cette année sont suffisantes pour équilibrer notre budget et, que, compte tenu de la période de crise actuelle touchant de nombreux ménages, de l'augmentation des bases fiscales par l'État, il a été proposé lors du débat d'orientation budgétaire (DOB) du précédent conseil du 11 mars dernier, de **procéder, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, à une baisse globale, de nos taux de fiscalité locale pour soulager fiscalement nos contribuables.** Il propose donc de diminuer de nos taux de 2,5% correspondant à une baisse de 3.774 € de nos recettes fiscales attendues (règles de dépendances des taux vérifiées).

Après délibération, le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte cette proposition et décide de fixer pour 2025 les taux d'imposition locale suivants :

- ✚ TFB : Taxe Foncière sur les propriétés Bâties = 40,02%
- ✚ TFNB : Taxe foncière sur les propriétés Non Bâties = 54,73%
- ✚ TH : Taxe d'Habitation = 14,08%
- ✚ CFE : Cotisation Foncière des Entreprises = 18,14%

### 5° - Vote du Budget primitif 2025

M. le Maire informe le conseil que le budget 2025 a été élaboré avec l'aide des adjoints, de notre trésorier, de nos secrétaires et du débat d'orientation budgétaire de notre dernier conseil. Il distribue en séance le document préparatoire qui avait été joint à la convocation et détaillant le budget primitif article par article, ainsi que la note de synthèse du Budget Primitif (également jointe).

Il rappelle que depuis la dissolution du C.C.A.S. au 31/12/2018, les aides d'urgence dont les modalités ont été définies le 12/12/2023 (100 € utilisés en 2023) et les éventuelles aides pour le suivi des personnes âgées sensibles (plan canicule ou grand froid) sont directement imputées sur le budget général et l'ensemble du Conseil est informé des dépenses à la séance suivante. Il rappelle également que des écritures comptables (Décisions Modificatives) pourront être réalisées en cours d'exercice et que les sections (Fonctionnement et Investissements) du budget sont équilibrées en dépenses et en recettes et que ce budget primitif est voté au niveau chapitre et qu'une délégation permet au Maire de réaliser des transferts entre chapitres d'une section qu'il convient de renouveler chaque année depuis notre passage à l'instruction budgétaire et comptable M57.

FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
o11	Charges générales	147 000,00 €	70	Produits services (APC)	14 500,00 €
o11	Travaux en régie	1 000,00 €	042/72	Travaux régie	1 000,00 €
o12	Charges de personnel	120 000,00 €	73	Impôts et taxes	143 660,54 €
65	Autres charges de gestion courante	63 000,00 €	74	Dotation participation	137 220,41 €
66+68	Charges financières	6 200,00 €	13	Atténuation de charges	- €
67	Charges exceptionnelles	8 750,00 €	75	Autres produits	25 000,00 €
6713	Charges exceptionnelles	150,00 €	76	Produits financiers	- €
681	provision créances douteuses	200,00 €	77	Produits except	457,00 €
042/681	Dotations amortissements	1 200,00 €	79	Transferts de charges	
014/73	Prélèvement FNGIR	21 308,00 €	002	Excédent reporté 2024	677 778,52 €
023	Virement à la section investisse.	630 808,47 €			
	<b>TOTAL DÉP. FONCT. :</b>	<b>999 616,47 €</b>		<b>TOTAL REC. FONCT. :</b>	<b>999 616,47 €</b>
INVESTISSEMENT					
001	Déficit reporté 2024	113 190,30 €	001	Excédent reporté 2024	- €
16	Emprunt remboursé en capital	31 672,17 €	021	Virement de la section de fonct	630 808,47 €
040/2116	Intégration travaux régie	1 000,00 €	13	Subventions	
RAR	Restes à réaliser 2024 à régler	6 525,11 €	RAR	Restes à réaliser 2024 à obtenir	- €
231	op 282 : mur du cimetiere	21 000,00 €	10222	FCTVA 2023 à obtenir	13 875,21 €
231	op 284 : électrification des bâtiments	20 000,00 €	1687	Avances loyers (Valocimes)	- €
2152	op 285 : panneaux signalisation	15 000,00 €	1068	Affectation résultat	119 715,41 €
2151/231	op 295 : travaux voirie / fossés	60 000,00 €	132	Subventions	
231	op 296 : agencement des places	30 000,00 €			
2158	op 297 : déco noël	5 000,00 €			
231	op 298 : fin d'accessibilité AD'AP	10 000,00 €	040/280411	Amortissement subv. Logements	1 200,00 €
2111	op 299 : acquisitions foncières	70 000,00 €	040/280412	Amortissement fonds concours SDEG	1 217,75 €
231	op 300 : plantations	30 000,00 €			
2158	op 301 : équipements communaux	45 000,00 €			
2183	op 304 : matériel informatique	4 000,00 €			
2051	op 307 : site internet	3 000,00 €			
2111/231	op 309 : Rénovation bat. Communaux	40 000,00 €			
2132/231	op 310 : Aménagement aire de jeux SP	16 429,26 €			
	op 311 : achat véhicule électrique	45 000,00 €			
	op 312 : installation bornes de recharge	20 000,00 €			
	op 313 : panneaux photovoltaïques	95 000,00 €			
	op 316 : aménagement terrains communaux	40 000,00 €			
	op 319 : aménagement cimetières	20 000,00 €			
	op 321 : Provision FDAC 2026	25 000,00 €	SUBV	Subv. Attendues : FDAC 2026 (10k)	- €
			FCTVA	TVA à N+1 (voirie 5 K, équipements 1K, matériel 2K) soit 8 K€	- €
45411	Op cpte tiers immeuble péril	1 700,00 €	45421	Op cpte tiers immeuble péril	1 700,00 €
041/2151	Intégration sub FDAC 2020	17 106,83 €	041/132	Intégration sub FDAC 2020	17 106,83 €
	<b>TOTAL DÉP. INVEST. :</b>	<b>785 623,67 €</b>		<b>TOTAL REC. INVEST. :</b>	<b>785 623,67 €</b>

M. le Maire rappelle que les bons résultats cumulés 2024 nous permettent de poursuivre les investissements en 2025, notamment pour l'amélioration de la voirie, l'entretien des voies et chemins communaux (fossés, assainissement pluvial...), la réalisation de nouveaux projets et d'actions de soutien direct des habitants (participation aux voyages scolaires, aide aux étudiants supérieurs, aide au passage du permis pour les foyers de plus de 2 ans sur la commune, prime pour bacheliers avec mentions, installation d'une petite ombrière photovoltaïque sur le parking de la Salle Polyvalente, remplacement huisseries mairie, remplacement tracteur-tondeuse et éventualité de subventions pour commerçants ambulants, carte cadeaux alimentaires, voyage organisé pour les aînés de plus de 60 ans, aide pour installation/formation à domicile d'ordinateur avec internet pour réduire la fracture numérique, enrobé place de l'Eglise avec banc et espaces verts, achat groupé de récupérateurs d'eau de pluie, subvention pour un marché mensuel place de la salle polyvalente...)... Il précise que ce budget tient compte des ouvertures de crédits d'investissements votés lors du conseil du 12 novembre 2024 :

Après délibérations et explication article par article des montants prévus par rapport aux montants budgétés et réalisés l'année dernière, à l'unanimité des membres présents ou représentés, soit 10 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION, le Conseil :

- ✚ ADOPTE ce budget primitif 2024 Commune
- ✚ DÉCIDE de fixer le taux de fongibilité des crédits pour l'année 2025 à 7,5% du montant des dépenses réelles de chacun des sections, permettant ainsi à M. le maire d'ajuster, en cas de besoin, la répartition des crédits entre chapitres (sauf le chapitre 012 des dépenses de personnel) sans toucher au montant global voté par section.

#### **6° - Choix des prestataires et demandes de subventions pour la fourniture et la pose d'ombrières photovoltaïques sur le parking de la salle polyvalente**

M. le Maire rappelle que le Budget primitif 2025 prévoit cette opération (n° 313) de fourniture, installation et mise en service d'une ombrière solaires photovoltaïque mono-pente métallique (avec gouttières) sur le parking de la Salle Polyvalente d'une puissance de 36 kW crête en revente totale à EDF et une surface au sol d'environ 100m<sup>2</sup> (4m x 28m soit 8 véhicules abrités).

Il présente au Conseil les 3 devis reçus des entreprises, ces devis ayant été joints à la convocation de la présente séance, ces offres sont étudiés comparativement en Commission d'Appel d'Offre.

Après délibérations, le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le coût de cette opération, choisit le devis suivant le mieux-disant et autorise M. le Maire à demander des subventions pour la réalisation de cette opération :

Fournisseur N° Devis	Objet	Prix H.T.	Décision
<b>SNEE 16.24.3433AB</b>	Fourniture et installation d'une centrale solaire photovoltaïque 36kWc en revente totale	67.103,25 €	<b>Retenu</b>

Soit un total de 67.103,25 € Hors Taxes (soit 80.523,90 € T.T.C.).

#### **7° - Avis sur le projet du réseau des chemins ruraux et voies communales compris dans la zone d'aménagement foncier amendé et classement de ces chemins dans la voirie communale**

M. le Maire présente au Conseil le projet de la CIAF amendé en séance du 11 mars 2025 en prenant en compte nos modifications partielles exprimées lors de notre délibération du 12 novembre 2024 (ce projet étant joint à la convocation au présent conseil) :

- ✚ retrait du poste de suppression n° 15 relatif au chemin rural n° dit de la Verte Épine ;
- ✚ ajout du poste de création n° 22 relatif au rétablissement de la voie communale n° 201.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'accepter, sans aucune modification, le projet amendé du Conseil Départemental.

### **8° - Attribution de subvention(s) pour voyages scolaires et journées d'accueil**

Conformément à la délibération n° 2024-11-12/10 du 12/11/2024 portant reconduction de la participation financière aux voyages scolaires et journées d'accueil de Loisirs en 2025, M. le Maire présente au Conseil 1 demandes de subventions pour la prise en charge d'une participation aux journées d'accueil et de loisirs d'enfants de la Commune (aucun de ces enfants n'ayant déjà bénéficié de subvention cette année) :

- ✚ C.S.C.S. de Haute-Charente : 5 journées d'accueil en février 2025 soit 25 € (1 enfant)
- ✚ A.A.E.P. de Montemboeuf : 4 journées d'accueil en février 2025 soit 20 € (2 enfants)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents ou représentés, d'attribuer cette subvention à l'établissement ci-dessus pour un montant total de 45 € et précise que cette dépense sera imputée à l'article 65741 du budget communal.

### **9° - Baptême de la place de la salle polyvalente « Place Ambroise Croizat »**

M. le Maire présente au Conseil les documents qui avaient été envoyés 3 jours avant sa tenue concernant une initiative intercommunale pour commémorer le 80ème anniversaire des premiers décrets du ministre du travail Ambroise CROIZAT créant les 4 branches de la Sécurité Sociale (maladie, famille, accident du travail et retraite) entre novembre 1945 et juillet 1946.

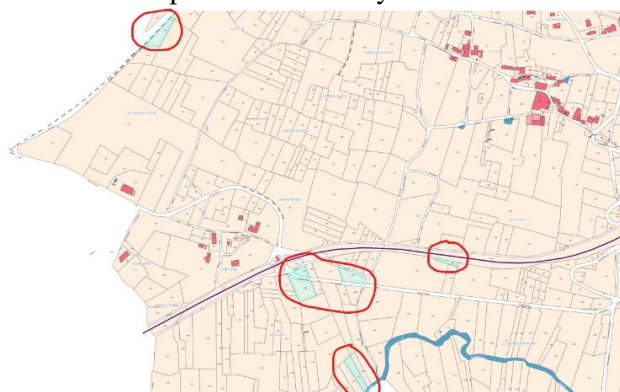
Il propose au Conseil de baptiser la place de la salle polyvalente « Place Ambroise Croizat ». Il précise que cette appellation ne serait que symbolique et n'entraînerait aucun changement dans l'adressage de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, DÉCIDE DE :

- ✚ BAPTISER la place de la salle polyvalente « Place Ambroise Croizat »
- ✚ DÉSIGNER les membres suivants pour assurer la communication autour de cet évènement : Olivier PÉRINET, Manon DUQUERROIR, Sylvie RONDEAU, Eric CINIÉ

### **10° - Modification du projet d'acquisition de parcelles de bois/prés par la Commune en section E**

M. le Maire indique au Conseil que, depuis notre délibération du 14 janvier 2025, 2 parcelles ne sont plus disponibles à la vente (car rachetées par leur fermier/exploitant), l'offre de vente à la Commune par M. Henri VIGNERON est donc désormais constituée de 4 parcelles en section E représentant une contenance totale de 37a25ca (3.725 m<sup>2</sup>) dont 2 parcelles de prés afin de permettre à la Commune de reconstituer une réserve foncière pour des mises à disposition gratuites (commodats) ou des exploitations forestières maîtrisées ou des cessions à des exploitants bio mitoyens :



Sect.	N°	Lieudit	Nature	ha a ca
E	236	Les Devinières	Prés	13 00
E	240	Les Devinières	Bois Taillis	05 65
E	323	Les Fonds	Prés	03 40
E	775	La Clide	Bois Taillis	15 20
<b>Contenance totale</b>				<b>37 25</b>

Le vendeur s'est déjà renseigné sur l'intérêt de ses riverains et cette acquisition se ferait par l'intermédiaire d'un notaire (publicité, contact des éventuels voisins/fermiers/exploitants prioritaires, parcelles démembrées usufruits/nues-propriétés multiples en indivisions, consultation SAFER...).

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- ✚ CONSTATANT l'intérêt communal à moyen et long terme de cette opération de maîtrise de l'exploitation durable et écologique du foncier communal ;
- ✚ DÉCIDE d'autoriser M. le Maire à engager la procédure d'acquisition auprès d'un notaire à un prix estimatif net vendeur de 0,1€/m<sup>2</sup> pour les parcelles de Bois/Taillis et 0,25€/m<sup>2</sup> pour les parcelles de Prés (soit un total de 618 €) avec prise en charge des frais d'acte par la Commune ;
- ✚ DÉCIDE d'autoriser M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette affaire.

## **11° - Questions et informations diverses**

- a) M. le Maire présente au Conseil le RSU (Rapport Social Unique) 2023 et l'avis du Centre de Gestion correspondant à nos 5 agents et qui étaient joints à la convocation de la présente séance.
- b) M. le Maire précise les dates des prochaines réunions internes des commissions communales (non publiques sauf invitation par le Maire ou le(la) responsable de commission) :
  - VSE : Pas de date fixée    ○ BCA: Pas de date fixée    ○ CFFA : Pas de date fixée
  - CCP : Septembre 2025    ○ CAS : Pas de date fixée    ○ CCID : Pas de date fixée (juin 2025)
- c) Points majeurs des réunions communales :
  - Aucune
- d) Points majeurs des réunions intercommunales (compte-rendu archivés au secrétariat) :
  - Conférence des Maires : compétence facultative assainissement collectif, relance PLUi global
- e) Calendrier des évènements publics à venir :
  - Commémoration du 8 mai 1945 : mercredi 08 mai à 11h (rendez-vous à la Mairie) après la cérémonie à Nieuil à 10h et avant le vin d'honneur à la salle polyvalente à 12h
  - Ramassage du verre pour les personnes âgées ne pouvant se déplacer : mardi 20/05 matin
- f) Autres points /libre parole des adjoints ou conseillers
  - (en cours) Ancien café place de l'église délabré : négociations à venir
  - Retours sur la Rando-quad La Maziéreuse du 23 mars 2025
  - Adhésion association ACCDM16 contre les déserts médicaux en Charente
  - Scrutin de listes paritaires pour toutes les communes dès mars 2026
  - L'association faune-charente.org recense la biodiversité (faune/flore) de la Commune

La séance est levée à 21h30. La date de la prochaine réunion est prévue au **mardi 17 juin 2025 à 19h00**.